

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2025

RENFORCEMENT DE LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS - (N° 636)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 270

présenté par

M. Gouffier Valente

à l'amendement n° 3 (Rect) de M. Vicot

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« alinéa 6 »,

la référence :

« alinéa 9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.